



Connaître la **DGARNE**



Wallonie

Table des matières

Introduction	3
Organigramme de la DGARNE	4
Le Département des Politiques européennes et des Accords internationaux (DPEAI)	6
Le Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole (DEMNA)	8
Le Département du Développement (DD)	10
Le Département des Aides (DA)	12
Le Département de la Nature et des Forêts (DNF)	14
Le Département de la Ruralité et des Cours d'Eau (DRCE)	16
Le Département du Sol et des Déchets (DSD)	18
Le Département des Permis et Autorisations (DPA)	20
Le Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE)	22
Le Département de la Police et des Contrôles (DPC)	24
Le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)	26
L'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	28
L'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)	30
L'Institut scientifique de Service public (ISSeP)	32

Cette brochure vous présente les différents Services et Départements de la Direction opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGARNE) en déclinant les missions générales qui leur sont confiées; celles-ci sont ensuite illustrées par la mise en évidence de l'une ou l'autre action concrète.

Les différents Services et Départements de la DGARNE sont à votre entière disposition pour vous informer et vous apporter tout éclaircissement que vous jugeriez utile.



Connaître la **DGARNE**

Introduction

La Direction opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGARNE) est issue de la fusion mi-2008 de deux Directions générales antérieures, celle de l'Agriculture et celle des Ressources naturelles et de l'Environnement; elle gère les patrimoines naturel et rural de la Wallonie tout en proposant des axes de développement conformes aux Déclarations gouvernementales dans les secteurs agricoles et environnementaux.

La DGARNE est en charge de politiques aussi importantes que:

- la conservation de la nature, l'environnement, l'agriculture, les déchets, l'air, la gestion du sous-sol ainsi que la protection des sols et l'exploitation des ressources naturelles que sont l'eau et les forêts wallonnes;
- la détection et la gestion des accidents ayant des conséquences environnementales;
- la surveillance du respect des exigences du développement durable dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire;
- la préparation, le suivi et la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC);
- la coordination de la recherche, avec de nombreuses missions de vulgarisation;
- la gestion des terres agricoles dans le cadre de l'aménagement du territoire et la certification de la qualité des animaux et du matériel végétal de reproduction;
- la sensibilisation des citoyens et des décideurs politiques et professionnels à l'importance du développement durable.

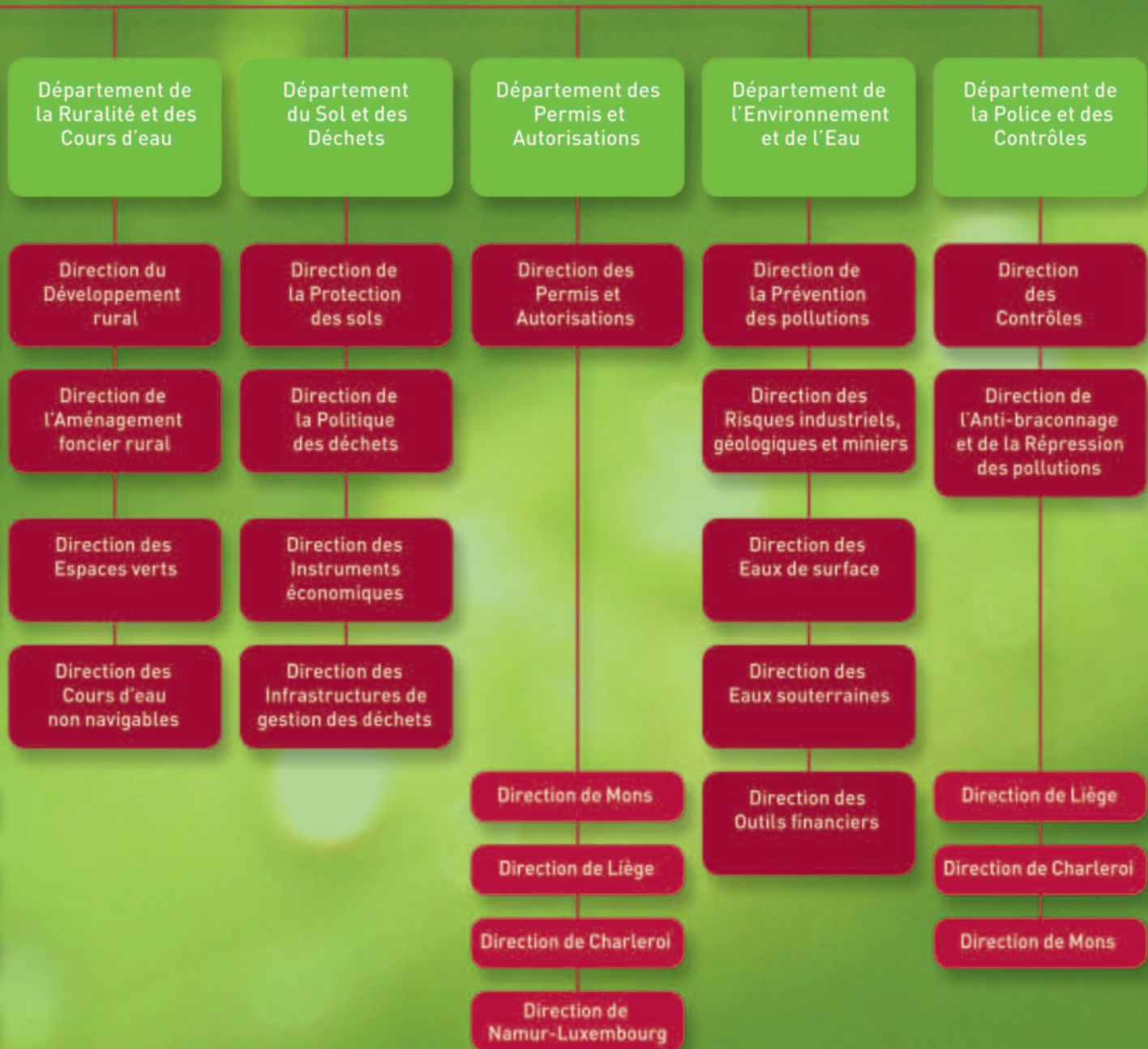
En tant qu'Administration en charge de l'Agriculture et de l'Environnement, la DGARNE touche à de très nombreux aspects de la vie quotidienne du citoyen wallon: la qualité de l'air qu'il respire et de l'eau qu'il boit, la production des produits agricoles qu'il consomme, la qualité de son environnement, la gestion des déchets qu'il génère, la prévention et le contrôle des pollutions, etc.

Organigramme de la DGARNE



opérationnelle (3) Natures et Environnement (RNE)

Cellule audit FEAGA – FEADER



01 Le Département des Politiques européennes et des Accords internationaux (DPEAI)

Les missions générales du Département sont de:

- participer à l'élaboration de la politique agricole et environnementale au niveau européen et international;
- jouer le rôle d'interface avec les Départements de gestion de la Direction générale en matière de mise en œuvre de la politique européenne et internationale;
- assurer le pilotage de la gestion juridique de la Direction générale:
 - > avec l'appui des juristes et experts des différents Départements;
 - > en assistance aux experts des Départements.

Informations

Îlot Saint-Luc
Chaussée de Louvain, 14
5000 Namur
Belgique
Tél.: 00 32 81 649 426
Fax: 00 32 81 649 444

Les Programmes européens

Le Département assure principalement **les missions d'Autorité de Gestion** pour le Programme wallon de Développement rural 2007-2013.

Celles-ci impliquent l'information et la communication relatives au programme, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre ainsi que la mise en place et la participation au Réseau de Développement rural.

Il est tout particulièrement impliqué dans la mise en œuvre des actions relevant de l'axe LEADER.

Il est également concerné par la mise en œuvre des projets relatifs à l'agriculture et à l'environnement retenus pour un cofinancement par les Fonds structurels européens et est Autorité de Gestion déléguée pour le programme cofinancé par le Fonds européen pour la Pêche.



Les politiques environnementales et agricoles: élaboration, suivi et concertation

Les politiques agricole et environnementale, tant dans leur conception que leur mise en œuvre, sont de plus en plus complémentaires. De plus, elles doivent s'inscrire dans **un cadre global** du niveau international au niveau régional en passant par les niveaux européen et belge.

Le DPEAI veille à la cohérence et la complémentarité entre ces politiques. Il élabore, en collaboration avec les partenaires wallons concernés, les positions régionales. Il négocie et coordonne les positions belges avec les autres niveaux de pouvoir belges. Et enfin, il s'assure de la bonne représentation de la Région au niveau européen et international et veille à la défense des intérêts et des positions wallonnes auprès de ces structures et institutions.

Le Département suit en particulier les travaux du Conseil de l'Union européenne et de ses groupes préparatoires en ce qui concerne l'agriculture et l'environnement.

La Présidence belge de l'Union européenne

La Belgique a repris au 1^{er} juillet 2010 le flambeau de la **Présidence tournante du Conseil de l'Union européenne** et de ses instances préparatoires. Dans ce contexte, les différentes Directions du DPEAI sont particulièrement impliquées tant pour ce qui concerne les travaux du Conseil que l'organisation des événements qui se dérouleront en Wallonie pendant cette Présidence.

Le DPEAI est directement impliqué dans l'organisation d'événements majeurs comme le Conseil informel des Ministres européens de l'Agriculture, une conférence sur les aspects économiques de la Directive Cadre sur l'Eau, une conférence sur l'Application de la Politique européenne de l'Eau en Agriculture et la réunion informelle des Directeurs de l'Eau des 27 Etats membres, la réunion des Directeurs des Organismes Payeurs et la réunion des Directeurs de la Nature et des Forêts.

Le Département réservera également un suivi et une attention particulière aux grands événements internationaux que seront la Conférence des Parties sur la Biodiversité à Nagoya et la Conférence des Parties sur le Climat à Cancun.

La législation environnementale et agricole

La plupart des législations en vigueur en Wallonie en matière d'environnement et d'agriculture découlent de décisions prises sur la scène internationale et plus particulièrement européenne.

En conséquence, le Département assure la conduite de **la gestion juridique** de la Direction générale en collaboration avec les agents de tous les Départements dans les domaines suivants:

- rédaction des textes destinés à la transposition de la législation européenne;
- rédaction des textes permettant l'entrée en vigueur des Traités internationaux (*Acts of assent*);
- suivi des procédures d'infraction dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement;
- codification de la législation environnementale régionale.

Concrètement, ce dernier point a comme conséquence, entre autres, de rendre toute la législation environnementale et agricole disponible sur notre site Internet, y compris les versions coordonnées et les mises à jour. Ceci implique également que les codes environnementaux à venir sont élaborés en complément du premier Code général et du Code de l'Eau. Sont ainsi prévus différents "livres" sur des sujets tels que les déchets, les permis, les ressources naturelles...

Plus d'informations sont disponibles (en français) à l'adresse suivante:
www.wallonie.environnement.be

L'axe LEADER, une approche "Bottom up"

L'approche LEADER repose sur une démarche participative et ascendante pour la mise en œuvre de projets innovants sur des territoires transcommunaux et portés par des partenariats publics/privés appelés "Groupe d'Action Locale" (GAL).

Au terme de la procédure de sélection, la Wallonie a retenu 15 GAL répartis sur tout le territoire de la Région. Le rôle du Département, et plus particulièrement de la Direction des Programmes européens est, d'une part, d'assurer la coordination et de s'assurer de la bonne mise en œuvre des projets sur le terrain et, d'autre part, d'assurer le co-financement des projets de diversification agricole et de préservation de l'environnement.

Les GAL sont aussi porteurs de dynamiques et de projets sur l'aménagement du territoire et la préservation du patrimoine bâti, le développement touristique, etc. qui concourent au développement économique des zones rurales.

Toutes les informations concernant le Programme wallon de Développement rural peuvent être consultées sur le site: www.pwdr.be.

Un site spécifique est dédié au Réseau: www.reseau-pwdr.be.



02 Le Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole (DEMNA)

Les missions générales du Département

Le Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole (DEMNA) élabore et coordonne l'ensemble des programmes d'acquisition, de validation, de valorisation et de diffusion des données socio-économiques et environnementales dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement.

Informations

Avenue Maréchal Juin, 23
5030 Gembloux
Belgique
Tél.: 00 32 81 626 438
Fax: 00 32 81 615 727



Le Tableau de Bord de l'Environnement wallon

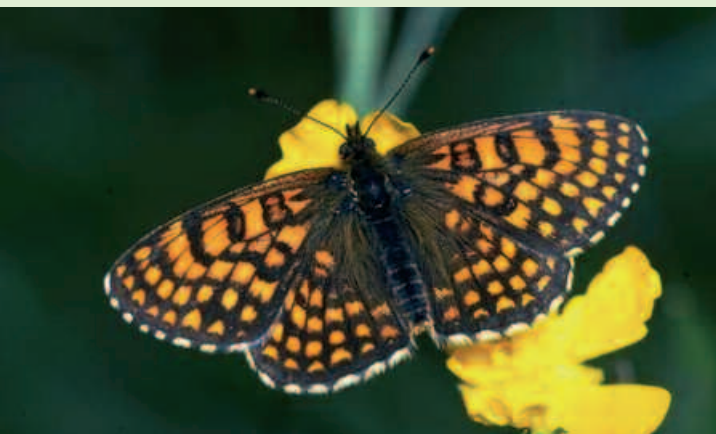
Le **Tableau de Bord de l'Environnement wallon (TBE)** présente chaque année un bilan de la situation environnementale de la Wallonie basé sur une compilation d'indicateurs environnementaux, économiques, sociaux, sanitaires... susceptibles de mettre en lumière les pressions exercées sur les différentes composantes de l'environnement (air, eau, sols, faune, flore, habitats naturels...) et leurs impacts. En faisant le point sur les réponses mises en place, il participe également à l'évaluation des politiques environnementales. L'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de l'environnement wallon est une obligation décréte depuis 1987.

Les éditions successives du TBE (disponibles en français et en anglais) sont consultables en ligne sur le portail Environnement du Service public de Wallonie à l'adresse:

<http://environnement.wallonie.be/eew>.

Outre une version électronique des rapports, le site offre différents types d'informations complémentaires telles que: les données sources qui ont servi à construire les indicateurs, les méthodologies utilisées, les figures et les cartes en format téléchargeable, des rapports thématiques sur diverses problématiques environnementales, le bilan environnemental des entreprises ou encore la situation environnementale de chaque commune de Wallonie.

Le futur Tableau de Bord de l'Environnement wallon 2009 sera mis en ligne durant le second semestre 2010.



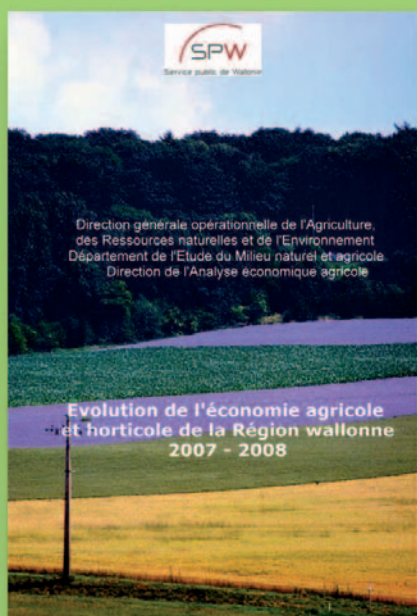
Le Serveur d'Information sur la Biodiversité en Wallonie

Mis en ligne depuis 1991, le **Serveur d'Information sur la Biodiversité en Wallonie** diffuse les données biologiques, favorise les interactions et anime les échanges entre les spécialistes, les amateurs, l'Administration et le grand public.

Sous-tendu par une organisation rigoureuse de récolte et d'analyse des observations biologiques, cet outil permet de répondre aux nombreuses questions que se posent les citoyens sur le patrimoine naturel dans leur commune ou à d'autres échelles.

L'apport de nouvelles données biologiques s'est fortement accru depuis la mise en ligne d'un outil d'encodage des observations, accessible non seulement aux agents de l'Administration mais aussi aux naturalistes: <http://biodiversite.wallonie.be/outils/encodage/>.

Une nouvelle version du site <http://biodiversite.wallonie.be> – toujours plus conviviale et interactive – sera mise en ligne durant le deuxième semestre 2010.



L'Analyse économique agricole

Le rapport annuel intitulé **“Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne”** contribue à mieux cerner les mutations profondes subies par le secteur agricole. Cet état des lieux des exploitations agricoles porte sur la taille des exploitations, la main d'œuvre, mais aussi sur les éléments micro-économiques tels que le niveau d'endettement et les aides publiques octroyées. Il aborde en outre la situation des marchés des produits agricoles, ce qui permet de dégager une évaluation du revenu agricole. Il appuie, à ce titre, les décisions de la Politique agricole régionale.

L'élaboration de ce rapport est menée depuis 1987. La version actuelle est en ligne à l'adresse: http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/rapport2008.pdf.

03 Le Département du Développement (DD)

Les missions générales du Département

Le Département du Développement élabore, dans le cadre des compétences de la DGARNE:

- une politique de la recherche et de transfert des connaissances, y compris la sensibilisation, et de l'innovation tant vers les milieux professionnels, institutionnels que vers le grand public;
- une politique de qualité des produits;
- une politique de coordination de la communication de la Direction générale.

Informations

Îlot Saint-Luc
Chaussée de Louvain, 14
5000 Namur
Belgique
Tél.: 00 32 81 649 465
Fax: 00 32 81 649 533



Le Réseau des CRIE

Depuis plusieurs années, la Région wallonne développe et coordonne un **réseau de Centres d'Initiation à l'Environnement**, communément appelés "CRIE" (aujourd'hui, le Réseau est composé de onze CRIE).

Pourquoi les CRIE?

Soucieuse de la protection de l'Environnement, la Wallonie sait qu'en la matière, l'information et la sensibilisation sont des préalables nécessaires à tout changement de comportement et à l'adoption de toute politique. Les CRIE fournissent donc, entre autres, une méthodologie d'animation ainsi que du matériel didactique de vulgarisation. Les animations scolaires, les formations et les stages de vacances constituent leurs principales activités.

En d'autres termes, les CRIE assurent, dans une perspective de développement durable, un service public d'information, de sensibilisation et de formation à l'Environnement.

Informations
www.crie.be



La plus grande Foire agricole et forestière d'Europe

La Foire internationale agricole et forestière de Libramont (au coeur de l'Ardenne belge) est aujourd'hui un des événements majeurs de Belgique...

Cette importante manifestation se tient durant cinq jours, à la fin juillet. Près de 200.000 visiteurs ont pris part à l'édition 2009, entre 550 et 600 exposants y sont présents chaque année; le nombre de représentations étrangères est passé, en moins de 10 ans, de 450 à 4.000!

Cet événement incontournable est devenu "le" lieu de brassage par excellence du public, des consommateurs et des professionnels agriculteurs et sylviculteurs.

La DGARNE soutient depuis vingt ans le développement de cette manifestation ambitieuse, exclusivement tournée vers l'agriculture et ses produits, et vers la sylviculture. Elle s'investit pour aider les responsables de la Foire à rester à la pointe des progrès techniques et en convergence avec l'évolution des politiques qui touchent l'agriculture et la sylviculture.

Informations

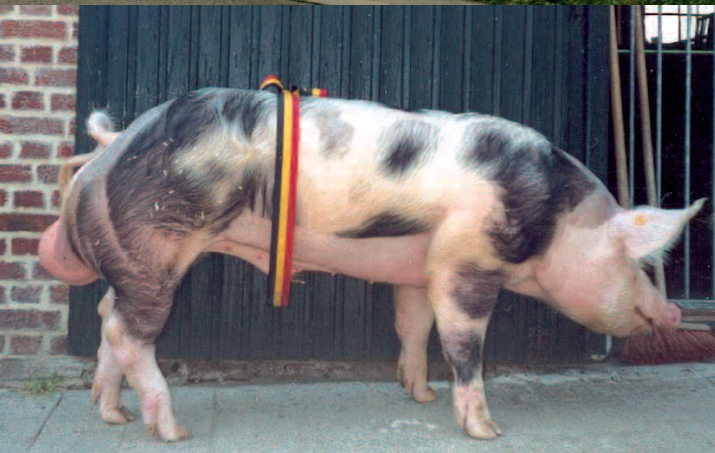
Lieu:

6800 Libramont-Chevigny
Belgique

Dates:

chaque année, vendredi,
dernier WE de juillet
(WE complet), lundi, mardi

www.foiredelibramont.com



Deux races très prisées

Deux races pures dont le berceau d'origine est situé en Wallonie sont renommées pour leur remarquable aptitude bouchère: **le Blanc Bleu Belge en bovin et le porc Piétrain en porcin.**

La génétique de ces deux races wallonnes est fort demandée à l'exportation pour améliorer, par croisement, le potentiel de races locales.

La Direction de la Qualité assure:

- la garantie des performances des animaux reproducteurs;
- la qualité du matériel de reproduction commercialisé.

L'amélioration de la race est encadrée et soutenue au travers d'associations spécialisées, comme l'Association wallonne de l'Elevage (AWE asbl, www.awenet.be) et celle de l'Elevage porcin (AWEP asbl, www.awep.eu) qui tiennent les livres généalogiques. La semence commercialisée est contrôlée afin d'assurer à l'acheteur qu'elle répond bien aux exigences demandées.

04 Le Département des Aides (DA)

Les missions générales du Département sont d'assurer:

- la fonction d'Organisme Payeur pour la Wallonie;
- les fonctions de paiement et de comptabilisation des aides et des subventions consenties dans le cadre des compétences de la Direction générale (aides de l'Union européenne, régionales ou cofinancées, dans les domaines de l'Agriculture et de l'Environnement);
- le suivi et le maintien de l'agrément de la Direction générale au titre d'Organisme Payeur pour le compte des Fonds agricoles de l'Union (FEAGA, FEADER);
- la gestion des signalétiques de base: bénéficiaires, surfaces, animaux, etc.;
- le suivi des enquêtes européennes (Commission, Cour des Comptes) en matière de contrôle de gestion des Fonds européens;
- un service de proximité qui permet aux agriculteurs d'avoir un interlocuteur local qui peut fournir toute information sur les aides, la production laitière, la signalétique...

Informations

Îlot Saint-Luc

Chaussée de Louvain, 14

5000 Namur

Belgique

Tél.: 00 32 81 649 473

Fax: 00 32 81 649 477

L'allocation des aides aux agriculteurs wallons

Dans le cadre de la mise en œuvre du **premier pilier**, 16.000 agriculteurs wallons introduisent annuellement, dans le courant du premier trimestre, une déclaration de superficie et durant la période estivale, une demande de prime "vache allaitante". L'Organisme Payeur a en charge d'instruire ces dossiers et de procéder à la liquidation des montants d'aides dès le dernier trimestre de l'année en cours.

Dans le cadre de la mise en œuvre du **second pilier**, l'Organisme Payeur instruit les demandes d'aides à l'investissement, à l'installation ainsi que les aides pour les mesures agri-environnementales.

Quelques chiffres clés

Aides entièrement financées par le budget européen (aides directes) – 1^{er} pilier:
329.000.000 €.

Aides co-financées par l'Europe et la Wallonie – second pilier (PDR):
45.000.000 €.

La gestion des surfaces ou la prise en considération de l'usage du sol

Le Système d'Identification des Parcelles agricoles ou LPIS (*Land Parcel Identification System*), partie intégrante du SIGEC (Système Intégré de Gestion Et de Contrôle) est géré par la Direction des Surfaces agricoles. Outil spatial de référence de toutes les aides surfaces pour la prise en considération de l'usage du sol, le LPIS constitue la base de la comptabilité agricole. Il permet le paiement des aides du 1^{er} pilier (paiement unique) et du 2^{ème} pilier (Plan de Développement rural), soit plus de 260 millions d'€/an.

La gestion du LPIS nécessite le suivi et la mise à jour d'environ 275.000 parcelles agricoles et 63.000 parcelles de référence (ou blocs). Dès 2010, le LPIS verra son champ d'application s'étendre puisqu'il servira de base à la comptabilité environnementale avec la gestion graphique d'environ 100.000 parcelles forestières (Natura 2000).



05 Le Département de la Nature et des Forêts (DNF)

Les missions générales du Département

Le Département de la Nature et des Forêts assure la mise en œuvre du Code forestier dont la gestion des forêts des collectivités publiques. Il gère les questions de Conservation de la Nature (espèces protégées, réserves, réseau Natura 2000...) ainsi que les matières de Chasse et de Pêche.

Informations

Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
Belgique
Tél.: 00 32 81 335 808
Fax: 00 32 81 335 822

La certification PEFC de la gestion durable des forêts en Wallonie

Le Département de la Nature et des Forêts et la SRFB (association des propriétaires forestiers privés) sont les moteurs du développement de **la certification de la gestion durable des forêts**.

Reconnue par PEFC international et acquise en 2003, cette certification, pilotée par un groupe de travail représentant toutes les parties intéressées par la gestion forestière, combine deux niveaux d'action: un Plan de Progrès quinquennal remédie aux problèmes échappant à la maîtrise individuelle des propriétaires (aspects réglementaires, de recherche, outils d'aide à la gestion...); un engagement individuel (Charte), basé sur les recommandations paneuropéennes pour la gestion durable, constitue un puissant outil d'amélioration continue de la gestion des propriétaires.

Près de 50% des forêts wallonnes (dont 95% des forêts publiques) sont ainsi certifiées.

La certification présente également un grand intérêt, d'une part, comme moteur de concertation des acteurs et de sensibilisation du public, et d'autre part, pour la promotion des matériaux écologiques que sont le bois et ses dérivés (www.pefcbelgium.be).



L'examen de chasse

Chaque année, le Département de la Nature et des Forêts organise **l'examen de chasse**. Bon an mal an, un millier de candidats chasseurs s'inscrivent à cet examen qui comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique.

L'épreuve théorique comporte 80 questions portant sur la législation sur la chasse, la reconnaissance, la biologie et la gestion des espèces gibiers, ainsi que sur les armes, les munitions et l'éthique de la chasse.

L'épreuve pratique comporte deux sous-épreuves distinctes. Une première sous-épreuve vise à tester les candidats sur leur aptitude à manier les armes et munitions en toute sécurité et à adopter un comportement sûr en action de chasse, sur trois parcours simulant différents modes de chasse. Quant à la seconde sous-épreuve, elle teste l'adresse des candidats au tir (tir à balles et tir aux clays).



Chaque semaine, un rendez-vous avec la biodiversité

A l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, la Wallonie, lance une campagne intitulée **"Biodiversité, puissance 52"**. Ses objectifs sont d'ouvrir les yeux du citoyen sur la biodiversité qu'il côtoie, de l'inviter à mieux la regarder, à l'accueillir et surtout à prendre du plaisir avec elle. Au fil des cinquante-deux semaines de 2010, "Biodiversité 52" illustre différentes problématiques relatives à la biodiversité et tentera de mettre en valeur la richesse et la variété des animaux, des végétaux et des écosystèmes qui nous entourent ainsi que leur utilité.

La DGARNE lance la campagne et lui offre une couverture médiatique la plus large possible ainsi qu'une série d'outils de base d'information et de sensibilisation à l'environnement.

Site de l'opération: www.biodiversite52.be.

06 Le Département de la Ruralité et des Cours d'Eau (DRCE)

Les missions générales du Département

Le Département de la Ruralité et des Cours d'Eau contribue à l'élaboration d'une politique de développement durable des zones rurales en ce qu'il:

- gère certains éléments constitutifs et structurants du patrimoine naturel et rural que sont les cours d'eau non navigables, les espaces verts, les voiries agricoles, les retenues d'eau sur les terres agricoles;
- assure un développement équilibré de l'espace rural par le biais:
 - > des opérations de remembrement des biens ruraux;
 - > des Programmes communaux de Développement rural (PCDR);
 - > de son rôle de coordination et d'interface entre les matières "Agriculture" et "Environnement-Nature".

Informations

Ilôt Saint-Luc
Chaussée de Louvain, 14
5000 Namur
Belgique
Tél.: 00 32 81 649 452
Fax: 00 32 81 649 566



La biodiversité à l'échelle des paysages

Une légère brume se lève sur les méandres de la Semois à Frahan. Au détour d'un chemin, là où la rivière fusionne avec le ciel, un paysage mouvant ravit les yeux. Nous sommes au Tombeau du Géant... (V. Hugo).

En collaboration avec le Département Nature et Forêts et la commune de Bouillon, **une opération d'aménagement foncier rural** s'inscrivant dans le cadre du programme LIFE a été menée à bien afin de rendre à la sépulture du géant son aspect d'origine. Un remembrement volontaire initié sur 51 ha a permis la suppression des résineux en fond de vallée, laissant ainsi la place à des prés de fauche inondables, favorables au développement de la biodiversité. Des chemins ont été aménagés pour faciliter l'accès à ce site remarquable. Réhabilité et sauvegardé, la demeure du Géant continuera sous son plus bel aspect à alimenter les légendes de sa région et à offrir aux visiteurs un spectacle inoubliable.



Le développement rural

La Direction du Développement rural assiste les communes rurales dans l'élaboration et la réalisation de leur **Programme communal de Développement rural (PCDR)**. Il s'agit de mener une politique globale et sectorielle de gestion par objectifs avec la participation effective de la population dans la perspective d'assurer aux habitants un "mieux vivre" en termes de niveau de vie et de qualité de vie.

La conception, l'encadrement et l'évaluation des méthodes agro-environnementales constituent une autre mission de la Direction destinée à intégrer les enjeux environnementaux au sein de l'activité agricole. Le programme wallon propose un ensemble de méthodes visant à préserver et/ou à améliorer le patrimoine naturel représenté par la flore et la faune locales et les paysages ainsi qu'à protéger la qualité de l'eau, de l'air et du sol.

Les espaces verts

Moyennant certaines conditions d'ouverture au public, **la Direction des Espaces verts** aide les gestionnaires de parcs et jardins historiques exceptionnels à entretenir et promouvoir leur patrimoine. Concrètement, elle fait établir des plans d'entretien pour les jardins, et conseille les gestionnaires tant sur le plan historique, que technique et environnemental. Les propriétaires bénéficient de personnel subventionné pour l'entretien de leurs propriétés. La Direction des Espaces verts intervient dans l'achat du matériel d'entretien à hauteur de 75%.



Le pari des PARIS, Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée

La Wallonie compte 25.000 km de cours d'eau dont les principaux sont gérés par les pouvoirs publics. Ces cours d'eau constituent des milieux naturels riches et fragiles, souvent dégradés par l'Homme, aux enjeux multiples et parfois concurrents: économiques (protection des biens et des personnes vis-à-vis des inondations et de l'érosion, transport fluvial, hydroélectricité...), écologiques (préservation ou restauration d'habitats naturels menacés ou représentatifs de la biodiversité) et socio-culturels (pêche, baignade, kayak, camping, ...).

Depuis une vingtaine d'années, avec l'appui du monde scientifique, la DGARNE assure **une gestion intégrée des cours d'eau** qui s'efforce de concilier au mieux impératifs économiques et protection de l'environnement, répondant ainsi aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Directive "Inondations".

C'est dans ce contexte que les 15 bassins hydrographiques de Wallonie feront l'objet d'un PARIS à l'horizon 2014.

07 Le Département du Sol et des Déchets (DSD)

Les missions générales du Département

Le Département du Sol et des Déchets assure le développement de la politique de protection et d'assainissement des sols et la mise en œuvre de la politique wallonne en matière de déchets, en ce compris la problématique des subsides aux actions de prévention et de collectes sélectives et aux infrastructures. Il remet des avis concernant les installations de gestion des déchets et assure l'application des dispositions fiscales relatives aux déchets.

Informations

Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
Belgique
Tél.: 00 32 81 336 527
Fax: 00 32 81 336 522



La protection des sols

Le décret relatif à la gestion des sols, un atout pour l'avenir.

Depuis décembre 2008, le sol wallon est protégé par la force d'un décret qui lui est tout spécialement consacré: le décret relatif à la gestion des sols. Ce décret développe des objectifs qui concernent directement le citoyen: prévenir la pollution et l'appauvrissement du sol, identifier les sources potentielles de pollution, organiser les investigations permettant d'établir l'existence d'une pollution et déterminer les modalités de l'assainissement.

Le dispositif de ce décret, lorsqu'il sera pleinement en vigueur, prévoira que, lorsqu'un terrain change de propriétaire ou d'affectation ou lorsqu'une pollution y est supposée, l'Administration est appelée à se prononcer sur l'état du sol.

Dans un premier temps, une étude d'orientation permet de définir si le sol est susceptible d'être pollué. Si aucune indication de pollution n'est mise en évidence, le processus s'arrête et un certificat de contrôle du sol est délivré.

Par contre, si des indicateurs révèlent l'existence d'une pollution, les experts passent alors à l'étude de caractérisation qui permet de définir, au plus juste, le type et l'ampleur de la pollution réellement présente dans le sol.

En fonction de la situation décrite, **la troisième étape**, l'assainissement, permet de rendre au sol un état compatible avec son usage.

Ce décret s'applique à tous les sols mais il vise principalement les terrains qui accueillent ou ont accueilli par le passé des installations potentiellement polluantes.

Ce décret est un outil volontaire et performant, qui nécessite la concertation et la coordination entre tous les acteurs de terrain. Il a pour finalité ultime, au travers de l'exécution de ses volets préventifs et curatifs, de rendre le sol wallon plus sain, plus attractif et plus performant.



L'obligation de reprise

Tout producteur ou importateur qui met sur le marché des produits visés par **l'obligation de reprise** doit reprendre ou faire reprendre, à sa charge, les déchets y afférents et respecter ainsi les objectifs chiffrés de collecte, recyclage et/ou valorisation de ces déchets.

Les distributeurs et les détaillants peuvent aussi être concernés par cette obligation de reprise du produit usagé. Les objets encore réutilisables peuvent être récupérés par des entreprises d'économie sociale qui les réintègrent dans des filières de seconde main.

Ce système de reprise concerne notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques.



08 Le Département des Permis et Autorisations (DPA)

Les missions générales du Département sont de:

- *superviser les processus d'instruction des demandes et de contrôle de la délivrance des permis et autorisations, en particulier en ce qui concerne le décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement ainsi que le décret du 7 juillet 1988 relatif aux mines;*
- *veiller à la qualité des informations fournies aux requérants de permis et d'autorisations;*
- *coordonner la remise des avis dans le cadre du Permis d'environnement (PE).*

Informations

Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
Belgique
Tél.: 00 32 81 336 130
Fax: 00 32 81 336 133

Le Permis d'environnement et le Permis unique

Depuis 2002, la Wallonie a mis en place **le système de Permis unique**. S'inscrivant dans une démarche de simplification administrative, ce système permet aux entreprises qui souhaitent s'implanter en Wallonie de solliciter, en une seule démarche, les autorisations urbanistique et environnementale nécessaires.

Les différentes activités et procédés ont fait l'objet d'une classification par rubriques, auxquelles sont progressivement liées des conditions sectorielles et intégrales qui définissent, pour chaque activité, les conditions d'exploiter qui seront imposées. Dès le début de ses démarches, le demandeur peut donc prendre connaissance des conditions de base qui lui seront imposées.

Dans le but d'accélérer la procédure d'obtention des autorisations, des délais de rigueur sont imposés à chaque étape de celle-ci. Tout demandeur peut donc déterminer à tout moment la date limite pour l'obtention de son permis et planifier ses investissements en conséquence.



Le développement éolien en Wallonie

Par sa Déclaration de Politique régionale 2009-2014 et, plus particulièrement, à travers les axes et priorités définis dans le Plan Marshall 2.vert, le Gouvernement wallon s'engage désormais dans des politiques publiques résolument orientées vers le développement durable et le recours accru aux énergies vertes.

Mais, certains pionniers n'ont pas attendu ce signal fort pour se lancer dans l'aventure; c'est notamment le cas pour les promoteurs éoliens...

Les promoteurs éoliens se sont faits de plus en plus présents sur le territoire wallon pour aboutir fin 2009, à 271,9 MW installés pour 145 éoliennes de type industriel construites, sans compter 89 autres éoliennes autorisées, mais non encore construites. Les 145 machines en fonctionnement produisent de l'ordre de 610.750 MWh, énergie suffisante que pour alimenter 174.500 ménages wallons moyens et économiser le rejet de 278.502 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Cette dynamique est vouée à s'amplifier davantage, suite à l'adoption des nouvelles mesures gouvernementales prescrites par le Plan Marshall 2.vert.

Pour le DPA, les dossiers éoliens nécessitent, lors de leur instruction, une prise en compte vigilante d'une série de nuisances telles que les nuisances acoustiques, l'effet d'ombre portée, la covisibilité entre parcs éoliens proches, l'analyse des contraintes liées à l'habitat, aux infrastructures de transport, aux télécommunications, à l'espace aérien civil et militaire, aux flux migratoires, la destruction potentielle de la flore, de la faune et/ou de son habitat, ... Les autorisations délivrées pour ces installations intègrent, de manière cohérente, l'ensemble de ces contraintes en imposant des conditions capables d'obvier les nuisances détectées par l'agent traitant du DPA durant l'instruction.



09 Le Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE)

Les missions générales du Département sont de:

- coordonner et assurer la mise en oeuvre des Directives européennes concernées par le Département, notamment les Directives relatives à l'eau potable, à la protection des eaux souterraines, aux nitrates, aux eaux de baignade, aux substances dangereuses dans les eaux de surface, à la Directive Cadre relative à l'eau, au bruit ambiant, aux installations Seveso et IPPC, ...
- collaborer avec le DPA dans la rédaction d'avis coordonnés dans le cadre du Permis d'environnement et du CWATUPE pour les matières du Département, notamment pour les spécialisations Seveso, mines et carrières souterraines, géologie et exploitation des carrières, bruit, évaluation des incidences, aspects environnementaux des dossiers agricoles, déversement des eaux usées, prises d'eau souterraine, etc.
- assurer le développement des instruments financiers nécessaires, dans le cadre de la gestion des eaux:
 - > à l'établissement des taxes, redevances et contribution de prélèvement perçues;
 - > à l'attribution des primes pour l'épuration individuelle et à l'exemption des taxes;
 - > au Coût-vérité à l'assainissement (CVA).

Informations

Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
Belgique
Tél.: 00 32 81 336 392
Fax: 00 32 81 336 311



Une Directive pour préserver l'or bleu wallon

La coordination et la mise en œuvre de la **Directive Cadre européenne sur l'Eau** est l'une des missions majeures de la Direction des Eaux de surface du Département de l'Environnement et de l'Eau. L'objectif visé est l'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines d'ici 2015. La méthode de travail utilisée repose essentiellement sur la production de trois documents:

1. l'état des lieux qui permet d'identifier les problématiques à traiter;
2. le plan de gestion qui fixe les objectifs environnementaux et définit le programme de mesures permettant d'atteindre les objectifs;
3. le programme de surveillance qui assure le suivi de l'atteinte des objectifs fixés.

Les citoyens ont été largement associés aux étapes d'élaboration des plans de gestion et ce, notamment par le biais de consultations publiques organisées en 2006 et 2008. Une enquête publique portant sur les plans de gestion sera organisée une fois ceux-ci validés par le Gouvernement wallon.

La carte géologique de Wallonie

Le Programme de Révision de la Carte géologique de Wallonie a débuté en 1990. Les 141 feuilles seront levées, au 1/10.000^{ème}, pour 2018. L'ancienne carte datait de 1890. Dix géologues, de quatre universités et du Service géologique de Belgique, auront parcouru la Wallonie en tous sens pour les levés. Après lecture scientifique, une équipe, au sein de l'Administration, publie les cartes papier au 1/25.000^{ème}, avec notice explicative, et met à jour une application WebGIS de consultation Internet. D'ici 2013, les données thématiques liées au sous-sol et aux mines seront aussi consultables.



La coordination des Contrats de rivière wallons

Les Contrats de rivière sont des structures de gestion participative qui ont pour objectif de mettre autour d'une même table toutes les personnes œuvrant dans un même sous-bassin hydrographique, qu'elles soient issues du monde politique, administratif, économique, associatif ou scientifique, afin de définir de manière consensuelle un programme de restauration des cours d'eau et de leurs abords.

Via leurs programmes d'actions trisannuels et par le biais des engagements de leurs partenaires, les Contrats de rivière wallons intègrent actuellement plus de 5.400 actions dont la majorité (65%) est destinée à préserver et à améliorer concrètement sur le terrain, les aspects qualitatifs (physiques, chimiques et biologiques), quantitatifs, patrimoniaux et paysagers des cours d'eau. Par le biais de la concertation, les Contrats de rivière contribuent ainsi de manière significative à ce que les cours d'eau atteignent le bon état d'ici 2015, conformément aux objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Dans ses missions d'information et de sensibilisation du public, le Contrat de rivière constitue également un point de relais pour la diffusion des enquêtes publiques relatives à la gestion de l'eau en Wallonie.



10 Le Département de la Police et des Contrôles (DPC)

Les missions générales du Département

Le DPC a été créé pour assurer l'harmonisation, la coordination et l'exécution de la plupart des missions de police et des contrôles de terrain dont la DGRNE a la charge. Comme tel, il contribue, de manière préventive (contrôles) et répressive (police) aux respects des lois, arrêtés, décrets et autres dispositions légales qui tendent à préserver le patrimoine naturel wallon au sens large, dans le but de réduire au maximum les infractions environnementales et de traduire les auteurs de ces infractions devant les Cours et Tribunaux, en collaboration avec les acteurs concernés.

Informations

Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
Belgique
Tél.: 00 32 81 335 817
Fax: 00 32 81 335 833

Informations

Numéro d'appel unique:
070 23 30 01

Le service SOS Pollution

Le service SOS Pollution, qui porte le nom de **SOS Environnement-Nature**, fonctionne au sein du DPC depuis le 1^{er} juillet 1992. Il permet une intervention urgente sur le terrain (prélèvements, analyses sommaires, auditions de témoins, ...) en cas de survenance d'une pollution constituant une menace grave pour un écosystème. Il fonctionne 24 heures sur 24, en collaboration avec les services de secours traditionnels: Police fédérale et Police locale, Protection civile, pompiers, ...



L'Unité Anti-Braconnage (UAB)

L'UAB a commencé ses activités en mai 2003 en intégrant le Département de la Police et des Contrôles. C'est donc un service public à part entière qui travaille pour la protection et le respect du patrimoine naturel commun et qui dispose d'un staff administratif et d'une équipe de terrain comptant 16 agents répartis sur l'ensemble du territoire wallon.

L'UAB se focalise sur la répression en matière de grand braconnage. Son rôle principal consiste à coordonner des actions ciblées sur le terrain. Cette unité a également une mission primordiale de recherche et d'enquête dans le cadre de dossiers plus complexes d'atteinte au patrimoine naturel.

Afin de pouvoir exercer correctement ces missions, les agents de l'UAB sont compétents pour rechercher et constater les infractions aux règlements et lois concernant:

- le Code forestier;
- la loi de la Chasse;
- la loi sur la Pêche;
- la loi sur la Conservation de la Nature;
- la Convention de Washington relative au Commerce international des espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- le décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et des mesures de réparation en matière d'environnement.



L'Unité de Répression de la Pollution (URP)

Créée à l'initiative du Ministre wallon de l'Environnement, l'Unité de Répression des Pollutions (URP) est intégrée au DPC et a débuté ses activités en avril 2007.

Sa mission principale est, en appui des Directions extérieures du DPC, **de rechercher et de constater les infractions liées à l'environnement**, d'en identifier les auteurs et de les remettre à la disposition des autorités judiciaires. C'est un service d'appui pour les Directions extérieures du DPC mais également pour la Police fédérale et les Polices locales. A ce titre, elle constitue le "bras armé" de la Police de l'Environnement.

Elle accomplit sa mission en utilisant des techniques policières modernes et adaptées, se focalisant sur les phénomènes suivants:

- les flagrants délits de pollutions graves (cours d'eau, pollutions atmosphériques, etc.);
- les secteurs d'activités ou les exploitants particulièrement rétifs au respect du droit de l'environnement;
- les dépôts clandestins de déchets et l'incinération sauvage de déchets;
- les contrôles des transferts transfrontaliers de déchets;
- les filières d'élimination des déchets (récolte de renseignements, observations, filatures, interventions).

Enfin, les agents de l'URP sont compétents en matière de:

- lutte contre la pollution de l'eau, de l'air et des sols;
- lutte contre le bruit;
- déchets;
- Permis d'environnement;
- prévention et réparation des dommages environnementaux – Principe du pollueur-payeur.

11 Le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)

Les missions générales du CRA-W

Le CRA-W constitue pour le Gouvernement wallon un instrument privilégié pour placer la Wallonie agricole en tête du progrès technique, économique et sociétal et pour garantir une présence effective de la Région en matière d'expertise agricole.

Ainsi, le CRA-W répond aux problématiques majeures d'aujourd'hui par le biais des cinq axes de recherches:

- 1. améliorer le cadre de vie, préserver l'environnement et produire durablement;*
- 2. améliorer l'alimentation humaine, préserver la santé des consommateurs, comprendre leurs comportements;*
- 3. diversifier les produits et leurs usages, améliorer la compétitivité des producteurs et des entreprises;*
- 4. adapter les espèces, les pratiques et les systèmes de production à des contextes changeants;*
- 5. éclairer la décision des acteurs publics et privés.*

Le CRA-W apporte ainsi sa pierre à la Déclaration de Politique générale qui prône la volonté de "Garantir une agriculture durable et multifonctionnelle pour relever les défis du siècle".

Il y contribue aussi par les nombreuses activités de service, ses implications dans les différentes filières et l'utilisation ou la mise à disposition d'un capital vivant constitué de troupeaux, de terres ou encore de vergers sans lesquels un certain nombre de recherches ne pourraient pas être réalisées ni par le CRA-W ni par les nombreuses institutions partenaires. Le CRA-W entretient de nombreux contacts avec les agriculteurs, les horticulteurs, les entreprises, les particuliers, les universités et les centres de recherches belges et étrangers. Il participe ainsi à des projets de recherches européens, nationaux et régionaux. Sa présence active dans l'aide au développement atteste également de son rayonnement international.

Informations

Bâtiment Léon Lacroix

Rue de Liroux, 9

5030 Gembloux

Belgique

Tél.: 00 32 81 626 555

Fax: 00 32 81 626 559

cra@cra.wallonie.be

<http://www.cra.wallonie.be>



La production de carbone renouvelable pour une utilisation énergétique, une nouvelle fonction pour l'agriculture? A quelles conditions?

Sans oublier la fonction alimentaire essentielle, **l'utilisation de la biomasse agricole, ou forestière**, à des fins énergétiques et chimiques (fabrication du plastique) constitue une alternative aux énergies fossiles épuisables. Cependant, afin d'assurer l'efficacité des processus, il faut vérifier que le bilan carbone est positif.

Afin d'identifier des itinéraires agricoles techniques écologiquement intensifs qui permettraient d'optimiser la production de carbone renouvelable, le CRA-W a mis en place des essais sur une dizaine d'espèces présentant un potentiel pour la production de biomasse-énergie. Certaines des espèces retenues sont déjà bien connues, il s'agit du maïs, de l'épeautre, de la fétuque élevée ou du dactyle. D'autres, comme le miscanthus, le panic érigé, le sorgho, le topinambour ou le chanvre, sont peu cultivées dans nos régions. Ces essais ont été mis en place avec le soutien des projets BIOETHA2 et ENERBIOM, co-financé par les Fonds FEDER et par la Wallonie (programme INTERREG IV Grande Région).

Informations

Contacts:

Thomas Schmit

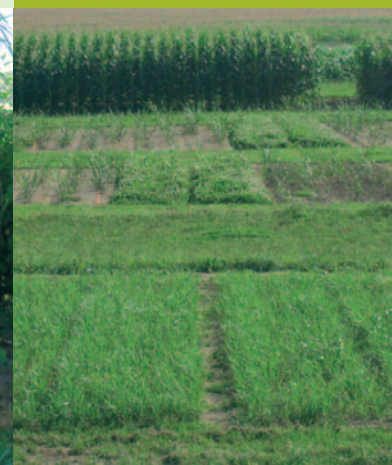
t.schmit@cra.wallonie.be

François Ghysel

f.ghysel@cra.wallonie.be

Bruno Godin

b.godin@cra.wallonie.be



Duralait: quels modes de production et de gestion pour une exploitation laitière durable?

Dans un **secteur laitier** en crise, amplifiée par différents éléments tels que la disparition prochaine des quotas, un marché plus volatil, des coûts de production en forte augmentation (engrais, alimentation, énergie...), des exigences accrues envers les producteurs (mise aux normes), l'éleveur doit devenir un gestionnaire et être attentif à optimiser tous les aspects de sa production (économie, environnement, social, maîtrise zootechnique, ...).

Afin d'aider les producteurs à surmonter cette période difficile et à assurer leur futur, le projet propose de faire une analyse détaillée (économique, environnementale, zootechnique et sociale) de la spéculation laitière en classant les exploitations non pas selon leur OTE (Orientation technico-économique) mais selon leur mode de gestion. L'objectif global du projet est de formuler des pistes concrètes permettant aux producteurs d'améliorer leurs revenus, leur temps de travail et la durabilité de leur activité en fonction de leur type de gestion du troupeau.



Informations

Contacts:

Amélie Turlot

a.turlot@cra.wallonie.be

Carolina Cardoso

c.cardoso@cra.wallonie.be

12 L'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)

Les missions générales de l'Agence

Les missions de l'APAQ-W visent à faire connaître et apprécier les **spécificités** de l'agriculture wallonne, à développer une **image positive** de celle-ci, de ses entreprises et de ses produits, à promouvoir les **produits de qualité différenciée**, à donner des informations sur les **qualités nutritives** des produits, à développer des **actions pédagogiques** et favoriser le développement au **goût** et aux **saveurs**, à mettre en évidence le **rôle social, culturel et environnemental** de l'agriculture wallonne et enfin, à promouvoir les différents **canaux de distribution** des produits qui en sont issus.

Informations

Rue Burniaux, 2
5100 Jambes
Belgique
Tél.: 00 32 81 331 700
Fax: 00 32 81 305 437
info@apaqw.be
www.apaqw.be

Des actions promotionnelles au quotidien

L'action de l'APAQ-W, en matière de **promotion des produits**, se concrétise par des campagnes de communication destinées à renforcer la notoriété et l'image des secteurs agricoles (bovin, porcin, laitier, avicole, horticole...) et à soutenir la commercialisation de leurs produits.

Le pays du Blanc-Bleu, c'est chez nous!

Dans le souci d'apporter une réponse concrète face aux difficultés vécues par le monde agricole, une campagne de promotion de la viande bovine a vu le jour afin non seulement de relancer la consommation et les ventes, mais surtout de valoriser ce que nos agriculteurs font le mieux, à savoir des produits de qualité!

Au programme de cette vaste campagne: des dégustations de Blanc-Bleu Belge dans quelque 570 points de vente situés dans toute la Wallonie, la diffusion de spots sur les chaînes radio et télévision – tant nationales que régionales. Le monde médical et paramédical (soit 2.500 diététiciens, 1.000 médecins généralistes, 2.100 internistes, ...) a été informé de la place de la viande dans l'alimentation équilibrée en lui rappelant l'importance des protéines de haute valeur biologique et du fer qui sont les atouts majeurs de cette source de protéines. Des actions ont également été menées dans le secteur de l'Horeca. Le tout en insistant sur l'intérêt d'une production locale à l'empreinte écologique minimale. "La viande bovine: un effet bœuf!".



LE PAYS DU BLANC-BLEU,
C'EST CHEZ NOUS



L'action de l'APAQ-W, en matière de **promotion de l'image** de l'agriculture, vise à améliorer la connaissance du monde agricole dans le grand public et à soutenir l'utilisation des productions agricoles wallonnes dans le cadre du développement d'une alimentation saine et durable. Par ailleurs, elle vise à défendre les productions agroalimentaires wallonnes auprès des opérateurs commerciaux et à valoriser les actions régionales et locales de promotion du monde agricole wallon et de ses produits.

La Ville s'éveille au chant du coq!

Depuis 5 années déjà, veaux, vaches, poules et cochons prennent leurs quartiers lors d'un week-end au cœur de différentes villes wallonnes: de Liège à Bastogne, en passant par Waterloo, Bruxelles, Namur...

L'occasion pour petits et grands de découvrir l'agriculture d'aujourd'hui en **3D**: **D**écouverte des animaux de la ferme, d'informations relatives à l'alimentation saine et à la chaîne alimentaire, ou encore à l'élevage, à travers des ateliers didactiques et démonstrations diverses; **D**étente lors de balades en calèches ou en compagnie de Margot, la cyber-vache; et **D**égustation des saveurs locales sur les marchés de producteurs de terroir wallons.



Informations

www.lavilleauchantducoq.be



Informations

www.jfo.be

Les Journées Fermes Ouvertes (JFO) en Wallonie

Chaque année, à l'approche de l'été, une soixantaine de fermes de Wallonie ouvrent leurs portes pour un week-end de **D**écouverte, de **D**égustation et de **D**étente. Au menu de ces deux journées: la découverte du métier d'agriculteur, de sa large diversité et de ses richesses à travers les élevages bovins laitiers et viandeux, les élevages porcins, de volailles ou de lapins, d'escargots, d'abeilles ou même d'autruches... ou encore à travers des cultures céréalières, maraîchères, fruitières et viticoles.

Au cœur de ces fermes, petits et grands peuvent assister à la traite des vaches, la tonte des moutons, le travail d'un maréchal ferrant, la fabrication de beurre, ... sans oublier la dégustation des savoureux produits fermiers et de terroir (produits laitiers, salaisons, fruits et légumes, foie gras, ...) et la détente en famille, via un tour en char à bancs ou en tracteur, une course de lapins, un cours de cuisine pour marmite en herbe, une promenade dans une réserve naturelle ou encore un concours de dessin...

Les **JFO**, l'occasion de découvrir l'agriculture qui, chaque jour, se nourrit de sa passion pour l'élevage et la culture!



13 L'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)

Les missions générales de l'Agence

"Le Gouvernement wallon s'engage à poursuivre, dans la dynamique initiée par le Plan Air-Climat et le Plan pour la maîtrise durable de l'énergie, une stratégie qui permette de réduire nos émissions de 30% d'ici 2020 et de 80 à 95% d'ici 2050". Déclaration de Politique gouvernementale 2009-2014, Gouvernement wallon, juillet 2009.

L'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) est un organisme du Service public de Wallonie (SPW) chargé de la politique régionale de l'Air et des changements climatiques. L'AWAC est placée sous l'autorité directe du Ministre wallon en charge de l'Environnement.

L'Agence est installée à Namur (Jambes) et compte une vingtaine de personnes. Trois agents supplémentaires sont détachés à Bruxelles, à la Commission nationale Climat et à la Cellule interrégionale de l'Environnement (CELINE – IRCEL).

L'Agence représente la Région au niveau national et dans les organisations internationales pour toutes les matières relatives à l'air et au climat, assure la transposition des décisions dans la législation wallonne et leur mise en œuvre.

Informations

Rue des Masuis jambois, 5

5100 Jambes

Belgique

Tél.: 00 32 81 321 170

Fax: 00 32 81 321 177

info-airclimat@wallonie.be

<http://airclimat.wallonie.be>



La politique de l'air

L'AWAC est notamment responsable du **réseau wallon de surveillance de la qualité de l'air**, de la prévention des pollutions de l'air, de l'agrément des techniciens en chauffage et en installations frigorifiques ainsi que des laboratoires d'analyse des polluants dans l'air, de l'application des normes internationales, des inventaires d'émission des polluants atmosphériques et des rapports aux autorités, ... De plus, l'AWAC remet des avis dans le cadre des Permis d'environnement.



La politique des changements climatiques

L'AWAC coordonne les politiques et mesures de la Région pour respecter les engagements en faveur de la protection du climat, particulièrement **le Protocole de Kyoto**. Elle participe activement à l'élaboration de la politique belge relative au climat (prévention et adaptation), à la rédaction des rapports aux autorités et aux négociations.

Dans le cadre du système européen d'échange de quotas, l'Agence valide les émissions des entreprises de Wallonie et organise la mise en œuvre des mécanismes de flexibilité. Elle gère le Fonds wallon Kyoto mis en place pour la vente et l'achat des droits d'émission (*Emission trading*).

L'Agence est également chargée de la sensibilisation du public et des secteurs professionnels à la protection de l'air et du climat.



Air  Climat
agence wallonne de l'air & du climat

14 L'Institut scientifique de Service public (ISSeP)

Les missions générales de l'Institut

Créé en 1990 à partir d'un centre de recherche dédié aux industries extractives, l'Institut scientifique de Service public (ISSeP) est un Organisme d'Intérêt public (OIP). Il est placé sous l'autorité directe du Gouvernement wallon qui détient les pouvoirs de gestion.

Ses compétences et son savoir-faire lui confèrent un rôle d'interface entre les secteurs privé et public et d'interlocuteur privilégié pour la mise en oeuvre des politiques wallonnes.

Il s'organise autour de trois grands axes:

- la caractérisation de l'environnement;
- l'évaluation des risques environnementaux et accidentels;
- la veille et le développement technologiques.

Reconnu comme centre scientifique aux potentialités multiples, sur le plan régional, national et international, l'ISSeP est actif dans de nombreux comités scientifiques et techniques et réseaux d'experts européens.

Informations

Rue du Chéra, 200

4000 Liège

Belgique

Tél.: 00 32 42 298 311

Fax: 00 32 42 524 665

direction@issep.be

<http://www.issep.be>



Améliorer la qualité de l'air en améliorant la fiabilité et l'intégration des réseaux de contrôle

La Région wallonne dispose d'**un réseau de surveillance de la qualité de l'air** constitué de 180 points de mesure dont la gestion est assurée par l'ISSeP. Ce réseau permet d'analyser 109 paramètres dans différentes fractions (gaz, pluies, particules en suspension, poussières sédimentables) (<http://airclimat.wallonie.be>).

La pollution atmosphérique n'étant pas affectée par les frontières, une coopération transfrontière est nécessaire. Elle doit faire émerger des protocoles de mesure et de traitement des données harmonisés ainsi qu'une meilleure identification des sources et du devenir des particules. L'ISSeP y contribue activement en participant à des projets européens de type INTERREG tel que le projet PMLab qui vise à fournir des informations fiables et cohérentes sur la charge polluante en particules de l'air dans la zone Euregio Meuse-Rhin qui permettront aux autorités compétentes de formuler des propositions communes d'amélioration de la qualité de l'air (<http://www.pmlab.eu>).

